



C'est le moment ! de se syndiquer à la CGT !

La CGT lance une campagne de syndicalisation pour que les salariés, notamment Ingénieurs, Cadres et Techniciens puissent s'organiser autour de leurs attentes et revendications. Cela alors que la renégociation des conventions collectives de la Métallurgie et du statut de l'encadrement est en cours, l'UIMM* voulant réduire les droits et garanties des salariés. Plus que jamais nous devons nous défendre pour réaliser un travail de qualité dans de bonnes conditions. **La CGT offre tous les atouts pour le faire efficacement en rassemblant autour d'alternatives.**

Négociations dans la métallurgie : non-reconnaissance de la qualification

L'UIMM a décidé de ne plus reconnaître la qualification des salariés mais uniquement la fonction occupée sans prise en compte de l'expérience ou du niveau de diplôme à l'embauche. **La CGT propose la reconnaissance de la qualification, des savoirs et savoirs faire dans une grille unique de l'ouvrier aux cadres, garantissant seuil minimum et évolution de carrière.**

Le patronat veut remettre en cause le statut de l'encadrement*

Le patronat veut aujourd'hui réduire le statut de l'encadrement aux seuls « encadrants » d'équipe, les salariés hautement qualifiés en seraient écartés. La CGT réaffirme son exigence de répondre aux aspirations spécifiques des salariés de l'encadrement* en leur donnant des droits et des moyens propres à leur place et leur rôle dans l'organisation du travail. **Pour en savoir plus : <http://www.ugict.cgt.fr/encadrement/>**

Résultats de la négociation sur les minis IC

Le patronat de la métallurgie le reconnaît lui-même : il faut rendre plus attractive notre branche. Cette année la CGT, suite à une consultation de ses syndicats, a décidé de signer l'accord sur l'augmentation des appointements minimaux garantis car pour la première fois depuis longtemps l'augmentation dépasse le seuil marquant de 2% ainsi que le niveau de l'inflation et plafond de la sécurité sociale et parce que la CGT est attachée à l'idée d'une augmentation annuelle garantie des indices. Cette augmentation constitue un repère pour toutes les négociations en territoire et dans les entreprises pour toutes les catégories ; puisque la négociation des mini IC est l'une

des premières dans le calendrier. **La CGT demande une garantie du pouvoir d'achat et une juste répartition de la valeur ajoutée du travail.**

Journées et semaines de travail à rallonge

Face aux forfaits en jours que l'UIMM souhaitait passer à 235 jours voire 282 et à sa volonté d'augmenter les amplitudes horaires, la CGT propose des forfaits limités à 200 jours et la semaine à 32 heures. C'est permettre de mieux articuler vie privée et vie professionnelle, de bénéficier des progrès techniques ! **La CGT revendique le droit à travailler mieux et tous..**

L'Egalité Professionnelle F/H reste une urgence !

En proportion, plus on monte dans la hiérarchie plus le nombre de femmes diminue. L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sexistes sont des sujets de préoccupation majeurs des salariés, pourquoi ? :

- 20% des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail
- 82% des employeurs n'ont pas mis en place de plan de prévention

Avec l'index égalité salarial, nous avons forcé le gouvernement à mettre en place une obligation de résultat et de nouvelles sanctions pour les entreprises qui discriminent. Une avancée pour l'égalité professionnelle négociée pied à pied par la CGT. Sauf que le patronat a réussi à en limiter la portée sur de nombreux aspects.

Force est de constater que :

- Toutes les entreprises concernées (de plus de 500 salariés dans un premier temps) n'avaient pour la plupart pas publié leurs résultats dans les délais impartis.
- Les éléments mis à disposition par les entreprises qui ont répondu à l'obligation sont beaucoup trop globaux pour que nous puissions faire de réels états des lieux.

Les mentalités doivent continuer à évoluer mais c'est également aux directions d'entreprise de prendre leurs responsabilités sociales.

Pour en savoir plus : <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/>

Me syndiquer à la CGT ? Moi ?

**Mais la CGT,
c'est un syndicat pour les ouvriers, non ?**

Non, la CGT syndique et organise toutes les catégories depuis son origine. En son sein, des organisations d'ingénieurs, cadres et techniciens (ICT) réfléchissent à nos réalités professionnelles et proposent des revendications collectives.

Mais je n'y connais rien en syndicalisme !

Avant de savoir nager, on ne sait pas nager... Il en va de même pour le syndicalisme. Se syndiquer, c'est simplement prendre en main son avenir professionnel, faire respecter ses Droits, participer aux débats de son syndicat pour construire les revendications et aussi se poser la question de sa place dans l'entreprise, de son utilité sociale et sa responsabilité environnementale.

Quel est l'intérêt de me syndiquer ?

Contrairement aux syndicats germaniques et nordiques, le syndicalisme français n'est pas un syndicalisme de service. Pourtant, chacun a intérêt à se syndiquer pour cesser d'être une marionnette dans les mains de la direction de son entreprise. En entrant dans le syndicat, on apprend ses Droits. On apprend aussi comment fonctionne réellement l'entreprise. On prend confiance en soi, on entre dans un collectif et on se sent plus fort pour être en mesure de contester quand c'est nécessaire et de proposer pour améliorer sa contribution au travail collectif.

Combien ça coûte ?

Toute organisation a besoin de moyens pour fonctionner et être indépendante. L'Etat rembourse 66% des cotisations versées en déductions d'impôts l'année suivante. C'est une façon institutionnelle d'encourager la syndicalisation. A la CGT, nous proposons une cotisation à 1% du salaire net. Par exemple, pour un salaire à 3000€ net, une cotisation de 30€ par mois verra une réduction d'impôt de 20€ d'où une cotisation nette de 10€ après déduction fiscale.

Mai 2019

*UIMM : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie = patronat de notre branche

*Encadrement : la CGT considère toute la diversité actuelle de l'encadrement au sens large : cadre sup', manager de proximité, cadre technico-commercial, ingénieur, personnel de haute technicité, expert...

BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite

Prendre contact

Me syndiquer

Nom

Prénom

Adresse

Tél.

Entreprise

Email

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à :
FTM-CGT - Espace Vie syndicale, Case 433, 263, rue de Paris, 93514 Montreuil cedex
Fax : 01.55.82.86.53 - mail : vie.syndicale@ftm-cgt.fr